



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la fusariose pour la banane des Antilles

Question écrite n° 22645

Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la nouvelle menace qui plane sur la banane des Antilles françaises, après le charançon et la cercosporiose : le fusarium TR4. Découvert dans les années 1980 en Asie, ce champignon est maintenant présent en Afrique, au Moyen-Orient, en Australie et en Amérique latine. Les planteurs des Antilles françaises sont inquiets, car ils se souviennent que dans les années 1950, la souche mère du fusarium TR4, le TR1, avait déjà entraîné la suppression de la variété Gros-Michel, la plus répandue alors pour les exportations. Grâce aux recherches agronomiques, la Gros-Michel avait été à l'époque remplacée par la variété Cavendish, résistante au TR1. Mais cette même variété, qui représente aujourd'hui 90 % des exportations de bananes vers le marché européen et français, ne résiste pas au TR4, le nouveau champignon. La menace est d'autant plus grave que le TR4 touche d'autres variétés de bananiers et que la nouvelle variété CIRAD 925, sensée supplanter la Cavendish, car tolérante à la cercosporiose, ne le serait pas au TR4. Les retards pris par la recherche agronomique française ces dernières années, qui a abandonné la recherche alternative dite intergénique, risquent d'avoir des conséquences dramatiques pour la production française et européenne de banane. La FAO indique « qu'une fois la maladie présente dans une plantation, elle peut aisément se propager et rester dans le sol pendant des décennies », le rendant impropre à toute replantation. Elle lui demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour soutenir la production bananière des Antilles.

Texte de la réponse

La menace que représente la fusariose provoquée par *fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* tropical race 4 (Foc TR4) et les dégâts potentiels sur la filière de production de banane antillaise sont un sujet d'attention prioritaire des services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Dans les (DDAF) de Guadeloupe et de Martinique, un plan d'intervention sanitaires d'urgence a été établi, en prévention d'une éventuelle alerte. En 2019, la Colombie a signalé pour la première fois le champignon sur son territoire, sur une zone de production bananière. Des mesures exceptionnelles de contrôles des conteneurs de tous types de marchandises en provenance de Colombie sont menés dans les ports de Guadeloupe et Martinique du fait des risques que représente la terre, sachant que des conteneurs sont régulièrement déposés directement dans les bananeraies en Colombie. Les conteneurs dans lesquels de la terre est trouvée sont systématiquement renvoyés, avant toute opération de déchargement. Les publications scientifiques récentes ont permis de montrer que le foyer de Colombie était issu de populations génétiquement différentes de celles connues au Moyen-Orient et semblent provenir directement de la zone d'origine de la fusariose du bananier, en Asie du Sud-Est. FocTR4 a été déclaré début 2020 comme éradiqué en Israël : avant l'annonce de son éradication par les autorités israéliennes, une mission d'audit de l'entreprise de production de vitro-plants de bananiers (qui est une autre voie d'introduction du champignon), fournissant un part majoritaire des plants importés aux Antilles a été menée en 2019 par les services du ministère, pour s'assurer de la qualité sanitaire de ces plants. Pour la première fois en 2019, FocTR4 a été découvert sur le territoire national, à Mayotte, dans une zone unique de foyer. Toutes les mesures de prophylaxie sont en place pour éviter la dissémination du champignon au-delà des quelques bananiers

contaminés qui ont été arrachés. Une surveillance renforcée sur l'intégralité de l'île est mise en œuvre. Il n'y a pas de flux commercial de plants de bananiers ou de bananes depuis Mayotte. Une large campagne de communication visant les voyageurs est réalisée dans l'aéroport. Foc TR4 a fait l'objet de travaux de recherche du laboratoire de la santé de végétaux de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail qui ont débouché sur la rédaction d'une analyse de risque phytosanitaire et sur la mise au point d'une méthode officielle de détection. La fusariose fait également l'objet d'une attention particulière de la part de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé végétale et fait à ce titre partie des quatre dangers phytosanitaires faisant l'objet du bulletin hebdomadaire de veille destinés à tous les acteurs de la santé des végétaux. Concernant les recherches variétales, des travaux et échanges en cours vont permettre au centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, de renforcer, par l'introduction de vitro-plants dans des conditions de risques maîtrisées, la collection de près de 400 variétés implantée en Guadeloupe et qui est l'une des plus riches au monde. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et, au-delà, l'ensemble des acteurs du sanitaire végétal sont donc pleinement mobilisés contre le Foc TR4.

Données clés

Auteur : [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22645

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 7979

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3511